



LES VOYAGES

La Libre

Preference



LA LIBRE ART ~ Marseille ~ Biennale d'Art Contemporain Manifesta 13



Du 22 au 25 Octobre 2020

Accompagné par Marie Pok

Née en 1974, Marie Pok est romaniste de formation. Journaliste indépendante depuis 1998, elle a collaboré à différents magazines spécialisés en art, design et architecture et est rédactrice en chef de la Libre essentielle IMMO depuis 2010. Elle a contribué à de nombreux catalogues et ouvrages collectifs et publié plusieurs monographies d'architectes belges. En 2006, elle a co-fondé le festival Design September dont elle a assuré la direction artistique jusqu'en 2011. Commissaire indépendante, elle a également monté plusieurs expositions et actions de promotion du design belge à l'étranger pour diverses organisations publiques. Depuis 2012, elle est directrice du CID-centre d'innovation au Grand-Hornu. Elle participe à de nombreux jurys. En 2020, elle est nommée membre du Conseil de Fondation Plateforme 10 à Lausanne (Suisse).



PROGRAMME

BRUXELLES → MARSEILLE

JEUDI 22 OCTOBRE

Départ au départ de l'aéroport de Bruxelles avec votre accompagnatrice et conférencière Marie Pok d'où vous prendrez votre envol en matinée pour arriver à Marseille à 12h40.

Transfert en car grand tourisme vers le centre-ville et déjeuner au restaurant à proximité du Vieux Port.

Puis, transfert pour vous rendre au Palais Longchamp.

Cet édifice monumental, conçu par Henry Espérandieu, l'architecte de Notre Dame de la Garde, a été érigé au XIXe siècle pour célébrer les Arts et la Science, ainsi que l'arrivée des eaux du canal de la Durance à Marseille. Il abrite le Musée d'Histoire Naturelle et le Musée des Beaux-Arts, situé dans l'aile nord, qui a pu bénéficier d'une restauration de grande ampleur à l'occasion de Marseille Provence 2013.



Découverte de l'Exposition Manifesta : « **Le Parc : devenir un corps liquide** »

'**Le Parc : devenir un corps liquide**' fait des fontaines qu'encadrent deux musées marseillais aux trajectoires liées – le musée des Beaux-Arts et le muséum d'histoire naturelle –, les symboles du changement et de l'interconnexion. En écho aux épistémologies du Sud qui s'imprègnent de formes d'actions collectives, Le Parc explore les systèmes idéologiques binaires entre nature et culture présents dans les deux musées.

Puis, visite de l'exposition Manifesta au Musée Grobet Labadie, tout proche.

« **La Maison : loyers, expériences, lieux** » : À l'ère des migrations massives, le logement, sans lequel il est possible de développer de nouvelles formes de communauté (...), est devenu un défi mondial majeur. À Marseille, les signes d'une crise du logement locale et mondiale sont visibles. Au cours des siècles derniers, la ville a été une terre d'accueil pour de nombreux·ses migrant·e·s et exilé·e·s du monde entier.

Ainsi, à Marseille comme dans le reste du monde, le concept de chez-soi se trouve à la croisée des chemins entre déplacement et appartenance, rêves et cauchemars.

Après la visite, transfert en car et installation à votre hôtel 4* la Résidence du Vieux Port, donnant sur le Vieux-Port. L'hôtel propose des chambres confortables et bien équipées : de salle de bains avec sèche cheveux, télévision, climatisation et Wifi haut débit... Mobilier contemporain et ambiance arty.



Dîner de bienvenue dans une brasserie à la décoration contemporaine et retour à pied à l'hôtel.

MARSEILLE –LA VIEILLE CHARITE ET LE CHATEAU LACOSTE

VENDREDI 23 OCTOBRE

Petit déjeuner à l'hôtel et courte conférence de Marie Pok

Départ à pied pour le quartier du Panier, l'un des plus anciens quartiers de la ville, à l'atmosphère si particulière, avec ses ruelles piétonnes, ses boutiques de créateurs....

Visite extérieure de la Vieille Charité, un ancien hôpital transformé en musée qui forme un très bel ensemble, avec en son centre la célèbre chapelle édifée par Pierre Puget.



Exposition Manifesta : « **L'Hospice : l'étrange, le poétique et le possible** »

Marseille a été construite et façonnée par une complexe histoire d'immigrations et d'émigrations, de départs et d'arrivées. L'Hospice : l'étrange, le poétique et le possible observe et, plus important encore, écoute le paysage linguistique aux multiples facettes de la ville. L'Hospice : l'étrange, le poétique et le possible rappelle l'histoire des institutions psychiatriques à l'aune de la modernité, son rapport aux aliénations sociales, politiques et mentales ainsi que le droit à la folie. A l'instar du langage, la Vieille Charité a occupé des fonctions de confinement différentes au cours des siècles. Elle a notamment été un hospice, un asile, un hôpital et un cloître.

Continuation de la promenade dans le quartier jusqu'à la place des Moulins. Découverte d'une ancienne citerne construite au début des années 1850, sous la place des Moulins, afin de régulariser l'alimentation en eau de Marseille. Située à 35 mètres au-dessus du niveau de la mer, elle est constituée de 160 piliers en pierre de Cassis hauts de 5 mètres. C'est aujourd'hui un lieu d'exposition inédit et rarement accessible au public.



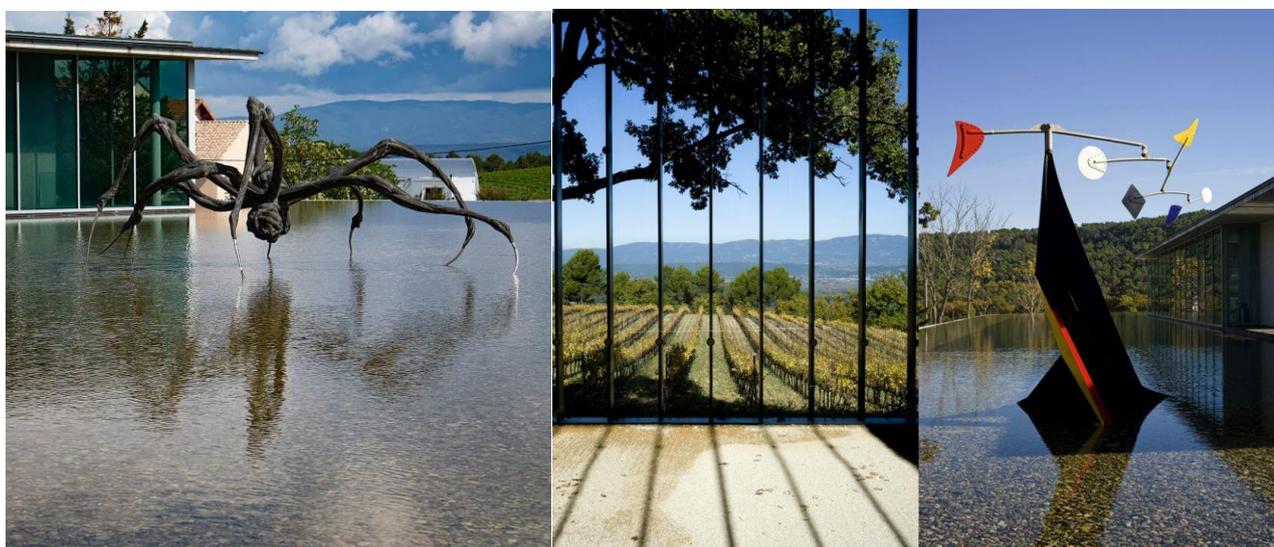
Exposition Manifesta : Citerne des Moulins : « **Le Parc : devenir un corps liquide** ». Autre volet de l'exposition du Palais Longchamp. Artistes participants : Amy Lien & Enzo Camacho

En fin de matinée, départ en car pour le pays aixois et le centre d'art contemporain de Château La Coste.

Situé au cœur d'un vignoble, il est la propriété d'un homme d'affaires et collectionneur irlandais. Les grands noms de l'Architecture et de la création contemporaine s'y côtoient : Chais de Jean Nouvel, Pavillon Franck Gehry et Renzo Piano, Centre d'Art de Tadao Ando, œuvres de Louise Bourgeois, Alexandre Calder... C'est en 2004 que naît l'idée d'un projet unique liant architecture et vin, sur les terres de Château La Coste Art.

Déjeuner sur place au restaurant de Tadao Ando.

Visite guidée des espaces extérieurs d'une durée de deux heures dans colline où sont disséminées les œuvres d'art.



Retour sur Marseille en fin d'après-midi. Dîner de spécialités de la mer et nuit.

Petit déjeuner à l'hôtel et courte conférence de Marie Pok.

Découverte à pied de l'esplanade du J4, devenue le symbole de la requalification urbaine et du nouveau visage de Marseille depuis 2013, où Marseille fut Capitale Européenne de la Culture.

Le Mucem, la Villa Méditerranée et la Fondation Regards de Provence forment un ensemble dédié à la promenade et à la culture.

Visite du Mucem (Musée des Civilisations et de la méditerranée) qui bénéficie d'une situation exceptionnelle à l'entrée du Vieux-Port.

Le bâtiment conçu par l'architecte Rudy Ricciotti, dont les fondations sont entièrement immergées, est relié par une longue passerelle au site historique du Fort Saint-Jean. Nous découvrirons l'architecture contemporaine du bâtiment et les rénovations du fort St Jean (visites extérieures). Depuis le chemin de ronde on embrasse une très belle vue sur l'entrée du Vieux-Port, le Palais du Pharo et la baie de Marseille.



Visite d'une des expositions en cours au moment du voyage.

Déjeuner au dernier étage du MuCEM, à la table d'hôtes de la brasserie Le Môle, dirigé par le chef étoilé Gérald Passédat (sous réserve de disponibilité).

Retour à Marseille dans l'après-midi pour le quartier réhabilité de la Joliette où est situé le FRAC PACA dont l'architecture est due Kengo Kuma.

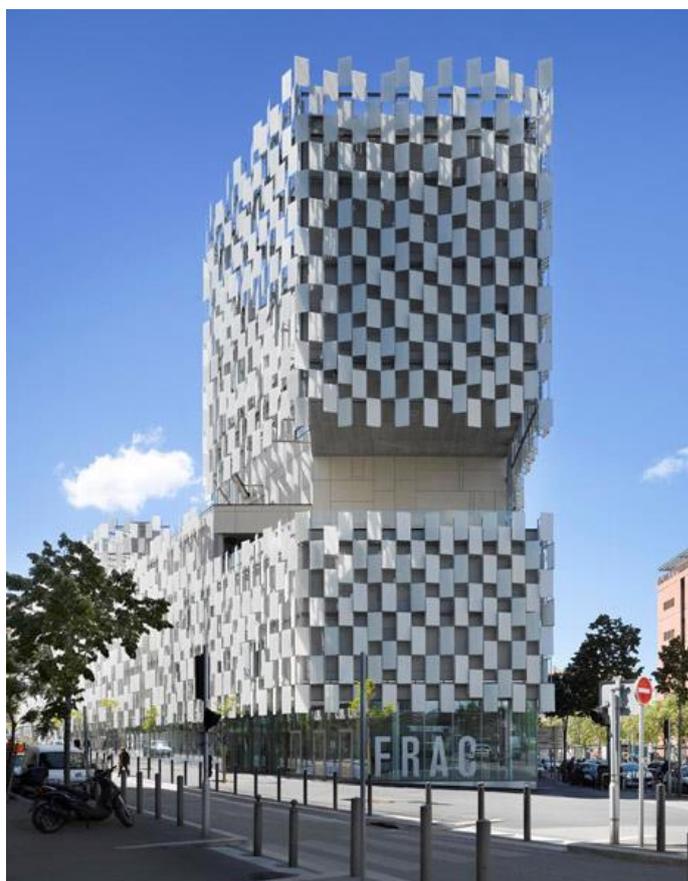
Visite des expositions en cours au moment du voyage.

L'exposition principale est dédiée à Nicolas Le Floc'h, qui propose un manifeste photographique révélant l'importance d'explorer le milieu sous-marin d'un point de vue artistique. Le travail de Nicolas Floc'h propose une représentation inédite générant de nouveaux imaginaires. Avec les écritures productives, les structures productives et les paysages productifs, Nicolas Floc'h construit une recherche liée à la représentation des milieux, leur exploitation et leur transformation qu'ils soient terrestres ou marins, atmosphériques ou polaires.

Exposition Maité Alvarez, Atlas de Nuit – explore les correspondances entre la danse et l'écriture.

Exposition Michèle Sylvander, juste un peu distraite, dessins inédits tirés de petits carnets et réalisés au crayon noir, parfois légèrement réhaussés de couleurs, ils dévoilent des thèmes récurrents qui traversent et fondent la démarche de l'artiste.

Retour à l'hôtel et repas inclus.



Petit déjeuner et libération des chambres. Bagages en bagagerie.

Départ à pied pour la visite du Musée Cantini.

Situé dans un hôtel particulier du XVII^e siècle, les collections du musée couvrent essentiellement la période s'étendant de 1900 à 1960.

Exposition Manifesta : « **Le Refuge : dans l'attente de nouveaux départs**

» Sous l'occupation allemande, un diplomate américain, Varian Fry, a aidé au péril de sa vie, des personnalités, souvent juives, du monde de la résistance, artistique, économique... (Wifredo Lam, Jacqueline Lamba, Victor Serge, Anna Seghers, Hannah Arendt, André Breton, Claude Lévi-Strauss, Marcel Duchamp...). La Villa Bel Air, dont il ne subsiste aucun témoignage, fut une terre d'accueil en attendant un départ pour les Amériques. En retraçant la migration des formes dans les objets du quotidien, l'exposition Le Refuge examine les frontières entre l'art dans l'espace public et dans les vies privées, entre les beaux-arts et les arts décoratifs, entre la culture savante et la culture populaire.



Récupération des bagages et transfert vers l'aéroport de Marseille Provence pour le vol de 12H30. Déjeuner libre à l'aéroport. Arrivée à Bruxelles dans l'après-midi.

***** FIN DE VOTRE SEJOUR *****

Le programme peut être amené à être modifié en fonction du programme de Manifesta et de circonstances indépendantes de notre volonté.

le protocole sanitaire sera actualisé au moment du voyage (port du masque, utilisation de gel hydroalcoolique, distanciation...), en fonction de l'évolution du covid-19 et des directives édictées par le gouvernement.

Prix (sur base de minimum 20 participants) :

Prix réduit pour toute inscription jusqu'au 21 AOUT : 1780 €

Après le 22/08, le prix par personne en chambre double est de : 1930 €

Le supplément single est de : 325 €

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux entre Bruxelles et Marseille
- ✍ Le transport en autocar grand tourisme tel que décrit dans le programme
- ✍ L'accompagnement de votre guide conférencière Marie Pok
- ✍ 3 nuits à l'hôtel 4* Résidence du Vieux Port, situé sur le Vieux Port de Marseille, taxe de séjour et petit-déjeuner inclus
- ✍ Les repas, soit 3 déjeuners et 3 dîners, 1 verre de vin et café inclus
- ✍ Les entrées aux visites telles que décrites ci-dessus
- ✍ Les services d'un guide conférencier lorsque nécessaire
- ✍ Des audiophones, pour un meilleur confort lors des visites
- ✍ La prime du fonds de Garantie
- ✍ Les attentions de La Libre Belgique

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Le déjeuner du Jour 4
- ✍ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✍ Les boissons, les pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Les assurances (annulation, assistance, bagages).

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs, taux de change et TVA en date du 20/07/2020

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT DE LA LIBRE ART : Marseille - du 22 au 25 octobre 2020

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DE L'ABBAYE, 77 - 1050 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « MAPFRE / COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ASSURANCE »

ANNULATION 100% - PRIME DE 5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

FULL OPTION (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) – PRIME DE 7 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

COMPLÉMENT A UNE ASSURANCE ANNULATION ANNUELLE – PRIME DE 3,5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE
-

- PRIX PRESTO JUSQU'AU 21 AOUT 2020 (TAXES INCLUSES) : 1780 €**
- APRES LE 22/08 - LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE (TAXES INCLUSES) EST DE : **1930 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **325 €**

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 22 SEPTEMBRE 2020.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : MARSEILLE

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité. Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles
Tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

